



CAISSE D'EPARGNE



Communiqué de presse

Caisse d'Epargne et BGE signent une convention de partenariat pour favoriser l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprise

Paris, le 1er juin 2016

Caisse d'Epargne et BGE, acteurs incontournables du financement et de l'accompagnement des créateurs d'entreprise, signent aujourd'hui une convention de partenariat destinée à promouvoir l'accompagnement et le conseil des porteurs de projet en amont d'une création ou d'une reprise d'entreprise.

Les créateurs d'entreprise qui bénéficient au démarrage des conseils d'un ou plusieurs réseaux d'accompagnement, ont un taux de pérennité à trois ans supérieur à l'ensemble des créateurs (respectivement de 77 % et 66 %)¹.

Pourtant seuls 50 000 entreprises créées sont accompagnées chaque année, tous réseaux confondus.

C'est pourquoi Cédric Mignon, directeur du développement Caisse d'Epargne, et Jean-Luc Vergne, Président de BGE, signent aujourd'hui une convention de partenariat.

Elle vise à renforcer les liens de collaboration entre Caisse d'Epargne et BGE afin de favoriser, dans les territoires, le financement et l'accompagnement des porteurs de projet dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une création ou d'une reprise d'entreprise.

Le partenariat vise, par ailleurs, à promouvoir le conseil aux entrepreneurs en phase de développement.

Les dossiers de financement des porteurs de projet, accompagnés par BGE, feront l'objet d'une attention particulière de la part des Caisses d'Epargne.

Avec ce partenariat, Caisse d'Epargne apporte une preuve supplémentaire de son engagement en faveur des entrepreneurs et des territoires.

¹ Source BIT, mai 2014



À propos de Caisse d'Epargne

Les 17 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 24,4 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France.

A propos de BGE

Créé en 1979, BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise.

Avec un fort ancrage territorial, le réseau BGE compte aujourd'hui 550 lieux d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM, qu'animent 950 conseillers-salariés.

Ecole de l'entrepreneuriat, BGE transfère les savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux. Depuis sa création, BGE a accompagné la création et la reprise de plus de 300 000 entreprises.

Pour le développement des TPE, BGE insère les entrepreneurs dans des stratégies de réseau, notamment grâce à ses outils numériques comme Mon bureau virtuel et le BGE Club. Chaque année, 28 000 entreprises sont ainsi accompagnées par BGE dans leur développement.

Contacts presse Groupe BPCE - Caisse d'Epargne

Oriane Bauduin 01 58 40 73 95 / 06 07 23 87 27
Ulric Streit 01 58 40 41 49 / 06 25 47 59 80
presse@bpce.fr - www.bpce.fr

Contacts presse BGE

Marie Fabre : 06 48 68 44 83
fabre@bge.asso.fr – www.bge.asso.fr



caisse-epargne.fr



[@Caisse_Epargne](https://twitter.com/Caisse_Epargne)



[Caisse d'Epargne](https://www.facebook.com/Caisse.dEpargne)